

Delphine MORESCHI-JOLY
Cheffe de division

Emanuel DUBOIS
Chef de bureau

Dossier suivi par :
Pascale DENIS
Dipred1-02@ac-amiens.fr

**Direction des Services
Départementaux de
l'Éducation Nationale de
l'Aisne**

Laon, le 2 octobre 2026

L'inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de
l'éducation nationale de l'Aisne

à

Mesdames les inspectrices de l'éducation
nationale et Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale,

Mesdames les enseignantes et Messieurs les
enseignants du premier degré,

Mouvement sur Postes à Profil (PoP) - rentrée scolaire 2027

Références :

Lignes directrices de gestion ministérielles du 22 octobre 2024 relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des sports parues au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale spécial n° 5 du 31 octobre 2024

La présente note a pour objet de présenter le mouvement PoP des enseignants du premier degré pour la rentrée scolaire 2027.

L'objectif de ce dispositif est de proposer aux enseignants des postes qui requièrent des compétences, qualifications et/ou aptitudes particulières en lien avec le projet de l'école ou de l'établissement, les caractéristiques territoriales ou avec les missions du poste. L'intérêt de ce dispositif est de pourvoir les postes proposés, hors barème par des profils adaptés aux exigences du poste. Le vivier de candidats est national.

Dans le cadre du mouvement PoP, l'agent devient titulaire du département ou de l'académie obtenue.

A. Procédure d'inscription

1- Candidatures

Le mouvement PoP est ouvert aux enseignants du 1^{er} degré actuellement titulaires. Les stagiaires ne peuvent pas participer à ce mouvement. Le mouvement PoP est organisé en parallèle des opérations de mouvement interdépartemental. Ce dispositif de mouvement hors barème permet de pourvoir des postes à forts enjeux par des enseignants issus de tout département (y compris du département où est proposé le poste).

L'acceptation d'un poste dans le cadre du mouvement PoP est définitive et vaut automatiquement demande d'annulation de participation au mouvement interdépartemental.

L'affectation sur un poste PoP implique une stabilité de trois ans sur le poste.

A l'issue de ces trois années sur le poste PoP, les enseignants qui souhaiteront muter pourront participer au mouvement intra départemental pour le premier degré mais également aux mouvements "inter". Dans ces derniers cas, ils bénéficieront d'une bonification de leur barème.

2 - Modalités d'inscription

Les inscriptions se font par l'application COLIBRIS. L'accès à COLIBRIS peut se faire de tout poste informatique connecté à internet selon les modalités suivantes :

L'enseignant doit se rendre sur l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/personnel/prof.html>

- Cliquer sur l'académie d'affectation présentée dans la carte de France
- S'authentifier en saisissant son compte utilisateur et son mot de passe, puis valider son authentification en cliquant sur le bouton "connexion"
- Cliquer sur l'icône I-Prof pour accéder aux différents services internet proposés dans le cadre de la gestion de sa carrière
- Cliquer sur le bouton "les services" puis sur le lien "SIAM" pour accéder à l'application "SIAM premier degré". Dans cette rubrique SIAM, l'enseignant choisit mouvement POP afin d'accéder à l'application de saisie des candidatures : COLIBRIS.

Les enseignants ayant accepté un poste au mouvement PoP seront destinataires d'un Exeat de leur département d'origine et d'un Ineat du département du poste obtenu.

L'agent devra joindre à sa candidature un curriculum vitae (CV) et une lettre de motivation, ainsi que, le cas échéant, tout justificatif (titre ou certification) exigé pour le poste sur lequel il se porte candidat.

Aucun enseignant ne peut se porter candidat à un poste à exigence particulière s'il n'est pas d'ores et déjà titulaire du titre requis pour ce poste.

B. Calendrier

Du mercredi 4 novembre 2026 à 12H00 au mercredi 25 novembre 2026 à 12H00 (heure métropole)	Ouverture COLIBRIS Saisie des vœux : au maximum 6 vœux PoP qui doivent impérativement être saisis par ordre de préférence
A compter lundi 30 novembre 2026 et jusqu'au mercredi 13 janvier 2027	Phase d'instruction des candidatures et d'organisation des entretiens de recrutement
Jeudi 21 janvier 2027 (minuit)	Date limite d'annulation des vœux PoP pour les agents
Mercredi 17 février 2027 à 12H00	Publication des résultats Les agents classés sur un poste PoP, quel que soit le rang de classement sur ce poste, seront informés par courriel le 17 février 2027 de la suite donnée à leur candidature. Dans le cas d'une participation à la fois au mouvement PoP et au mouvement interdépartemental, un candidat retenu sur un de ses vœux formulés dans le cadre du mouvement PoP verra sa participation au mouvement interdépartemental automatiquement annulée par la DGRH.

Alain AUBERT
Signé